



Souhaitez-vous bénéficiaire d'une mesure individuelle en 2016 ?

Afin de pouvoir défendre ton dossier devant le comité des salaires, il est indispensable que tu autorises la direction à communiquer aux membres de ce comité des informations sur ton déroulement de carrière et ta situation salariale.

[Mode d'emploi](#)

Pour ce faire, il faut remplir une autorisation et l'adresser par mail ou la donner à l'IRH dont tu dépends. Le modèle de cette autorisation est ici :

[Autorisation communication données salariales personnelles](#)

Tous les salariés sont concernés, toutes filières et fonctions confondues.

Paris, le 25 juillet 2016

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](#) et Facebook : [Snj.ftv](#)